

Département du Pas-de-Calais

Commune de Norrent-Fontes



PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation - 21 septembre 2012

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

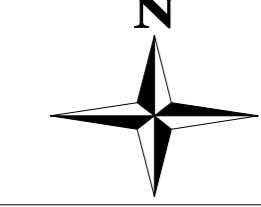
Signature du maire :

SOREPA  
Centre Arthur Pique  
11, rue Léon Blum - 62804 LIEVIN Cedex  
Tél: 03.21.78.55.22 Fax: 09.72.13.45.62



Echelle :

1/4000



4

80, rue de Marco - BP 49 - 59441 WASQUEHAL  
Tél: 03.28.09.92.00

LEGENDE

- Limites communales
- Zonage et secteur
- Alignement d'arbres ou haies identifiées au titre de l'article L123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme
- Elément remarquable du paysage identifié au titre de l'article L123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme
- Fossé à protéger identifié au titre de l'article L123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme
- Elément du patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme
- Chemins et voyettes à protéger au titre de l'article L123-1-5.6° du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L123-1-5.8° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre de l'article L123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'ICPEA
- Secteur de la zone U concerné par des orientations particulières d'aménagement

Emplacements réservés (L123-1-5.8°)

Num	Intitulé	Superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement et élargissement du chemin existant - zone 1AU nord	664,979	Commune
2	Création d'un accès carrossable depuis la rue Jules Ferry	608,783	Commune
3	Création d'une liaison douce depuis la rue Jules Ferry	234,642	Commune
4	Aménagement d'un giratoire - RD943 et RD91	9 948,151	Conseil Général

Patrimoine remarquable (L123-1-5.7°)

Numéro	Patrimoine
1	Chapelle - RD943
2	Maison de maître - RD943
3	Maison de maître - RD943
4	Eglise
5	Ancien vicariat
6	Chapelle - rue Jules Ferry
7	Presbytère
8	Ecoles
9	Chapelle - La Goutée
10	Corps de ferme - La Goutée
11	Maison de maître - La Goutée
12	Maison de maître - RD943
13	Chapelle - RD943
14	Ancien corps de ferme - rue Pasteur
15	Ancien corps de ferme - rue de l'Abreuvoir
16	Ancien corps de ferme - rue du Moulin
17	Ancien corps de ferme - rue du Moulin
18	Chapelle - rue du Moulin
19	Maison de maître - rue Pasteur
20	Ancien corps de ferme - rue de Moringhem

- Nom des zones**
- Zone U : correspond aux espaces urbanisés existants, déjà desservis par les réseaux
- Zone 1AU : constitue un secteur de la commune, destiné à être ouvert à l'urbanisation, à vocation principale d'habitat et dont les équipements publics périphériques ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à y implanter
- Zone A : correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Secteur Ah : comprend les constructions isolées situées en zone agricole, à destination d'habitation mais sans lien avec l'activité agricole
- Zone N : correspond aux secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière
- Secteur Nh : comprend les constructions isolées en zone naturelle, à destination d'habitation
- Secteur Nj : fonds de jardin
- Secteur Nm : protection/entretien du Marais Pourri
- Secteur Ns : activités sportives

